



COMMUNE D'ANNIVIERS

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire déposée par :

Annimob SA et Consorts par Tarcise Genoud pour la construction d'une résidence hôtelière conforme au Plan de Quartier « Devins Sud » - auteur des plans : Actescollectifs Architectes SA, parcelles 630, 631, 1668 et 1669, folio 9, propriété de Genoud Gérard, Annimob SA, l'hoirie de Thérèse Massy, Vianin Clément, Rion Charles, Salamin Dominique, Zufferey Jean-Jacques, zone d'habitations individuelles 0.30, situées aux lieux-dits « Le Clos » et « Les Devins » à Grimentz, coordonnées 2'610'450 / 1'113'750.

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions sont à envoyer, dans les trente jours, en courrier recommandé.

Anniviers, le 31 mai 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE